

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

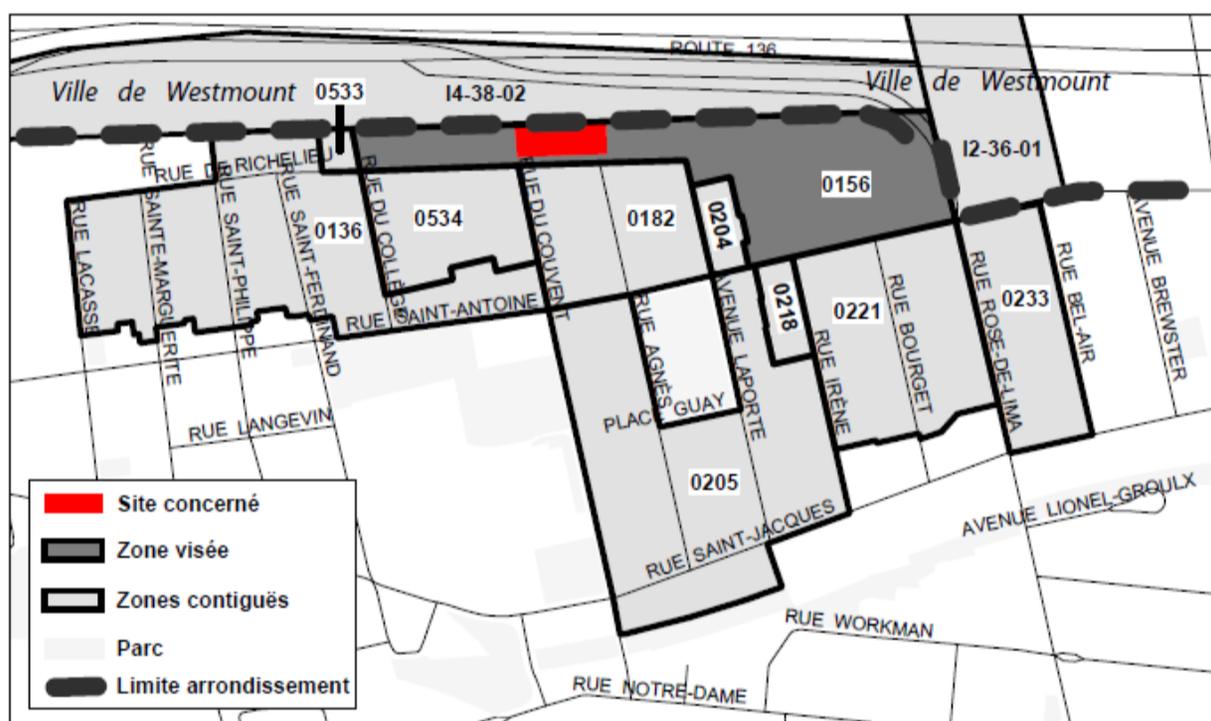
Premier projet de résolution CA24 220120 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA24 220120 visant à autoriser la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec) (dossier 1248678003) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2024, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **21 mai 2024, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu, selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré les articles 137 (usage prescrit) et 344.0.4.1. (usage sensible sur un terrain situé à une distance inférieure à 150 m d'une emprise autoroutière) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0156 ainsi que les zones contiguës 0136, 0182, 0204, 0205, 0218, 0221, 0233, 0533 et 0534 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, ainsi que les zones contiguës I2-36-01 et I4-38-02 situées sur le territoire de la Ville de Westmount, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques.

FAIT à Montréal, le 13 mai 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire